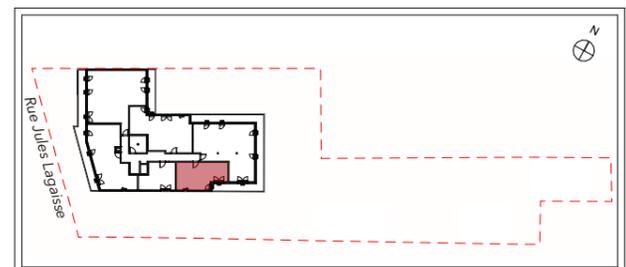


LOT N°	A303	Type	T2
BAT	A	Étage	R+3

SURFACE HABITABLE (m <sup>2</sup> )	
ENTREE	1,7
SEJOUR-CUISINE	20,2
CHAMBRE	12,0
SDE	5,0
<b>TOTAL SURF HAB</b>	<b>38,9 m<sup>2</sup></b>
TERRASSE	5,1
<b>TOTAL SURF EXT</b>	<b>5,1 m<sup>2</sup></b>
<b>TOTAL SURF PRIVATIVE</b>	<b>44,0 m<sup>2</sup></b>

Ind	Date	Modification
A	04/11/2024	



LÉGENDE	
FR :	Réfrigérateur
C :	Plaque de cuisson
LL :	Lave-linge
LV :	Lave-vaisselle
LC :	Linéaire complémentaire
PL :	Placard
SS :	Sèche-serviettes
EP :	Eaux pluviales
PF :	Porte-fenêtre
F :	Fenêtre
JS :	Jour de souffrance
VR :	Volet roulant
	Tableau électrique
	Robinet de puisage
	Prise de courant extérieure
	Soffite



Nom de l'Acquéreur	Date et Signature Acquéreur	Date et Signature Vendeur
--------------------	-----------------------------	---------------------------

Nota : La surface habitable des placards est incluse dans les pièces attenantes.  
 Implantation des radiateurs et sèche-serviettes provisoires.

Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement.  
 Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les cotes indiquées sont approximatives. Les retombées, faux plafonds, soffites, ainsi que l'emplacement des équipements tels que radiateurs et sèche-serviettes sont figurés à titre indicatif et non limitatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (Art. 4.1)